

La classe de sixième, année charnière plus que jamais

— La rentrée scolaire, programmée ce jeudi, est placée sous le signe de la réforme du collège et des programmes.

— Ces changements donnent à la sixième un statut de sas entre primaire et secondaire.

Le cap du collège marque le passage de l'enfance vers l'adolescence. Et sur le plan des apprentissages, il peut, pour un élève fragile, constituer le point de départ d'un décrochage irrémédiable : porté par une relation étroite avec l'enseignant durant le primaire, l'enfant perd ses repères, une fois en sixième, face à une multitude de professeurs aux personnalités et aux attentes différentes. « *Ce risque est fort surtout s'il n'a pas d'aîné qui lui ait ouvert la voie* », note une « psy ».

C'est précisément pour ménager une transition que les nouvelles réformes accordent à la sixième un statut à part. Désormais, cette classe est, avec le CM1 et le CM2, rattachée à un cycle dit de consolidation, qui sert de passerelle entre le primaire et le secondaire. Cette évolution est d'autant plus essentielle que les réformes attendues

— nouveaux programmes du CP à la troisième, nouveau collège, nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture – renforcent cette logique de cycle.

Les programmes sont certes jalonnés de repères annuels mais ils accordent le primat à des « attendus de fin de cycle ». Il s'agit de s'assurer tous les trois ans, en s'appuyant sur un livret scolaire unique, que les connaissances et compétences requises sont maîtrisées et qu'ainsi l'élève validera la totalité du socle avant la fin de la scolarité obligatoire.

Cette approche suppose davantage de travail en équipe pour ménager, d'une classe à l'autre, une progressivité des apprentissages. Pas toujours facile, non seulement parce que certains enseignants ont une vision individualiste de leur métier mais aussi parce que, dans certains établissements, l'équipe change d'une année à l'autre.

S'agissant de la sixième, la difficulté est d'autant plus grande qu'il faut faire coopérer des enseignants du primaire et du collège, qui appartiennent à deux corps distincts, avec une approche du métier qui dans le premier cas est généraliste

et dans le second disciplinaire. Par-delà cette divergence, voire les a priori des uns sur les autres (« *si les élèves de sixième sont si mauvais, c'est que les collègues du primaire n'ont pas bien fait leur boulot* »), il faut aussi surmonter des obstacles matériels pour mettre en place les conseils école-collège.

« *Parce que les emplois du temps ne coïncident pas ou parce qu'un collège compte dans son bassin de recrutement un grand nombre d'écoles parfois éloignées, il est difficile de programmer ces réunions* », observe Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa, syndicat du primaire.

« *Domage. Car ces rencontres permettent aux professeurs des écoles de mieux cerner les attentes méthodologiques des collègues du secondaire. Elles permettent aussi d'attirer l'attention des enseignants du collège sur les difficultés scolaires de certains élèves pour qu'ils puissent leur proposer une remé-*

diation dès l'arrivée en sixième », approuve-t-il.

Le nouveau collège prévoit que les enseignements pratiques interdisciplinaires, l'un des axes – critiqués – de la réforme, ne commencent qu'en cinquième, afin de dégager en sixième trois heures hebdomadaires d'« accompagnement personnalisé ». Sauf que ces trois heures ne sont pas comptabilisées à part mais dans l'emploi du temps des disciplines. « *Les professeurs sont invités, sur une partie de leur cours, à adapter leur façon d'enseigner aux besoins individuels de chacun de leurs 25 ou 30 élèves* », résume, sceptique, Philippe Tournier, le président du SNPDEN, syndicat de personnels de direction.

Dans certains collèges, cet accompagnement prendra la forme d'un temps de bilan, à intervalles réguliers. Pas de quoi, en tout cas, selon Philippe Tournier, « *remettre à flot* » les 15 % d'enfants qui entrent au collège avec de grandes lacunes en français, « *discipline qui, en sixième, perd avec la réforme une heure de cours par semaine* ».

Denis Peiron